

Décret reconduisant l'octroi de la garantie de
l'Etat au Centre national de l'énergie, des
sciences et des techniques nucléaires
(CNESTEN).

Décret n°2-25-341 du 1^{er} kaada 1446 (29 avril 2025) reconduisant l'octroi de la garantie de l'Etat au Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN)¹.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°12-02 relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, promulguée par le dahir n°1-04-278 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment ses articles 22 et 24 ;

Vu le décret n°2-05-1560 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006), pris pour l'application de la loi n°12-02 relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2-24-490 du 19 hija 1445 (26 juin 2024) reconduisant d'octroi de la garantie de l'Etat au Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), au titre de l'année 2024;

Sur proposition de la ministre de la transition énergétique et du développement durable et de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÉTE

Article premier

L'Etat reconduit l'octroi de la garantie consentie en vertu du décret susvisé n°2-05-1560 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) au Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires pour la couverture de la responsabilité civile de ce dernier à concurrence du montant de cinq millions de DTS, prévu à l'article 22 de la loi précitée n°12-02.

La reconduction de l'octroi de la garantie de l'Etat prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

1- Bulletin Officiel N° 7404 du 17 kaada 1446 (15-5-2025), p593.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7402 du 10 kaada 1446 (8 mai 2025).

Article 2

La ministre de l'économie et des finances et la ministre de la transition énergétique et du développement durable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 1^{er} kaada 1446 (29 avril 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

pour contreseing :

La ministre de l'économie

et des finances,

NADIA FETTAH.

La ministre

de la transition énergétique

et du développement durable,

LEILA BENALI.